



**Procès verbal de la séance du Conseil de
communauté, légalement convoqué,
réuni en séance ordinaire publique,
le mercredi 3 septembre 2008 à
18 h 15 à la salle communale, à
Montrouveau, sous la présidence
de Monsieur Philippe MERCIER,
en présence de 36 délégués sur 41.**

Etaient présents :

COUTURE SUR LOIR : Madame Monique RICHARD et Monsieur Gérard LESIMPLE.
LES ESSARTS : Messieurs Gilles SOURIAU et Jacky BOURREAU.
LES HAYES : Messieurs Michel BIORE et Sylvain CORBEAU.
HOUSSAY : Monsieur Pascal CHEVAIS et Madame Patricia ROHARD.
LAVARDIN : Monsieur Pierre LOYAU et Monsieur José NAVARRO.
MONTOIRE SUR LE LOIR : Messieurs Joël SASSIER, Guy MOYER, Pierre VASSEUR, et
Benoît ROUSSEAU.
MONTROUVEAU : Monsieur Roger FOUCHER..
LES ROCHES L'EVÊQUE : Madame Jocelyne PESSON et Monsieur Philippe COLART.
SAINT ARNOULT : Monsieur Eric ROULON.
SAINT JACQUES DES GUERETS : Monsieur Maurice LOYAU et Monsieur Lucien
HAUDEBOURG.
SAINT MARTIN DES BOIS : Monsieur Gilbert MOYER et Monsieur David CORBEAU.
SAINT QUENTIN LES TRÔO (voix consultative) : Monsieur Henri ROULLIER
SAINT RIMAY : Monsieur Daniel HUGER et Madame Monique LE BEHEREC.
SASNIERES : Monsieur Guillaume HENRION et Madame Claire GRANGER.
TERNAY : Madame Annie BEAU-JALLET et Monsieur Guy BERNELAS.
TREHET : Monsieur Philippe MERCIER et Monsieur Patrick COCHONNEAU.
TROO : Madame Christiane MORIN et Monsieur Jean-Pierre MOURET.
VILLAVARD : Messieurs Gérard CROSNIER et Aimé HOUDEBERT.
VILLEDIEU : Monsieur Jean-Pierre JOUANNEAU.

Etaient excusés :

Monsieur Michel CUREAU remplacé par Monsieur Joël SASSIER
Monsieur Philippe JOUAN remplacé par David CORBEAU.

Etaient absents :

Monsieur Henri DAUMAS et Monsieur Marcel MARCILLY (ARTINS).
Monsieur Pierre ROGER (MONTOIRE-SUR-LE-LOIR).
Monsieur Yves DOLBEAU (MONTROUVEAU).
Madame Jacqueline GOUSPILLAS (SAINT ARNOULT).
Monsieur Jean JOUZEAU (VILLEDIEU).

Secrétaire de séance :

Monsieur Roger FOUCHER.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance.*
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de communauté du 25 juin 2008.*
- 3) Communication des travaux des commissions thématiques.*
- 4) Décision budgétaire modificative.*
- 5) Manoir de la Possonnière: demande de subvention pour l'amélioration de l'accueil du public.*
- 6) Aménagement d'une bibliothèque –médiathèque : modification de la demande de subvention.*
- 7) Marchés de travaux pour la zone d'activité communautaire des Bois Blanche : prise d'acte de la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres et autorisation de signature.*
- 8) Création d'un poste de catégorie A à temps complet (35/35ème) d'attaché à partir du 15 septembre 2008.*
- 9) Communication des décisions prises par le Bureau et le Président au titre des délégations de compétences.*
- 10) Informations et questions diverses.*

Monsieur le Président salue la présence des conseillers et remercie **Monsieur Roger FOUCHER** d'accueillir le Conseil de communauté.

Monsieur FOUCHER souhaite la bienvenue à tous les conseillers dans la salle polyvalente et les convie à la fin de la séance au verre de l'amitié.

1) Nomination du secrétaire de séance

Monsieur le Président ouvre la séance et propose que **Monsieur FOUCHER** soit nommé secrétaire de séance et recueille l'assentiment du conseil.

Monsieur FOUCHER procède à l'appel.

Monsieur le Président le remercie et propose de passer au second point à l'ordre du jour.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de communauté du 25 juin 2008

Nombre de présents : 36

Nombre de votants avec voie délibérative : 35

Nombre de votants avec voix consultative : 1 (avis favorable)

Nombre de voix pour : 35

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de voix contre : 0

Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal lors du prochain Conseil de communauté avec celui de ce conseil.

Monsieur Bernelas remarque que p 16, il y a une erreur de frappe, le nombre de voix « contre » devant être de ZERO. L'erreur est rectifiée.

Sur proposition de *Monsieur le Président*, le Conseil décide d'approuver le procès-verbal lors du prochain Conseil.

3) Communication des travaux des commissions thématiques

Monsieur le Président explique de depuis le dernier Conseil de communauté, la Commission « voirie et éclairage public » s'est réunie et invite **Madame Jocelyne PESSON** à prendre la parole.

Madame PESSON rappelle que la commission « voirie et éclairage public » s'est réunie le 8 juillet 2008 à 16h00 autour de l'ordre du jour suivant :

- ◆ Voirie communautaire : intervention de Monsieur Milhomme sur les responsabilités de chacun « Maires et Présidents d'EPCI ».
- ◆ Points sur les différents travaux d'entretien de la voirie communautaire.
- ◆ Proposition pour un marché à « bons de commande ».
- ◆ Préparation du marché d'entretien et de dépannage de l'éclairage public.

Madame PESSON explique qu'elle attend un devis de l'entreprise BRULE concernant les voies communautaires qui mènent à la champignonnière LETOCART.

Madame PESSON explique que l'entreprise GERBAUD devrait commencer les travaux de fauchage au 13 octobre 2008, et qu'ils devraient commencer par l'ouest du territoire intercommunal contrairement à l'année

passée.

Concernant l'éclairage public, **Madame PESSON** précise que le contrat actuel avec INEO devrait être prolongé jusqu'à la fin décembre. Elle attend une proposition financière de la part d'INEO.

Madame PESSON remercie les communes de leurs réponses concernant les points lumineux.

Madame MORIN demande où en est la dernière tranche de voirie communautaire.

Monsieur le Président répond qu'il est possible de déposer de nouvelles demandes de subventions aux services du Conseil Général du Loir et Cher. Il va solliciter une demande de subvention et lancera ensuite la consultation.

Madame MORIN se renseigne sur les critères pour être recevable.

Monsieur le Président précise que c'est le potentiel fiscal. Une délibération a déjà été prise concernant le programme, l'inscription au budget est faite. Il est possible de déposer une demande de subvention.

Monsieur le Président remercie **Madame Jocelyne PESSON** et invite **Madame Monique RICHARD** à prendre la parole.

Madame RICHARD fait un point sur le personnel embauché à la Possonnière.

Madame RICHARD revient sur la fréquentation touristique du manoir de la Possonnière. Une lecture des chiffres est faite à l'ensemble des délégués communautaires présents. **Madame RICHARD** précise que ces chiffres sont provisoires, la saison touristique n'étant pas encore achevée. Les chiffres définitifs seront communiqués à la fin de la saison.

Monsieur le Président remercie **Madame Monique RICHARD** et invite **Monsieur Guy MOYER** à prendre la parole.

Monsieur MOYER explique que l'aire d'accueil pourrait être fonctionnelle techniquement début octobre. Une convention a été signée par les deux communautés de communes : Communauté de communes des Côteaux de la Braye et Communauté de communes du Pays de Ronsard. La convention est actuellement en sous-préfecture pour contrôle de légalité.

Monsieur MOYER explique qu'ensuite, un appel d'offres pourra être lancé pour choisir un prestataire.

Monsieur ROULLIER précise qu'aucune famille n'est prioritaire.

Monsieur MOYER explique que c'est le prestataire qui gèrera l'entrée des familles sur l'aire.

Monsieur le Président précise qu'il n'y aura pas de préinscriptions, ni réservations avant l'ouverture officielle.

Monsieur MOYER ajoute que les réservations ne sont pas possibles même si des familles ont cherché à se positionner.

Madame BEAU-JALLET demande quels sont les critères qui vont être retenus.

Monsieur le Président répond que l'accueil se fera en fonction de la capacité d'accueil de l'aire. La capacité maximale est de 24 caravanes.

Monsieur Gilbert MOYER demande combien de jours est-il possible de rester sur l'aire.

Monsieur le Président indique que la périodicité sera établie dans le règlement. Le contenu du règlement s'inspire de règlements d'aires d'accueil déjà ouvertes comme à Vineuil et à Onzain par exemple. La périodicité est d'environ 3 mois.

Madame MORIN fait part de témoignages de maires ou de présidents d'EPCI qui ont dû engager une procédure de référé pour faire partir les familles une fois le délai d'installation expiré.

Monsieur MOYER explique que c'est au prestataire que reviendra cette charge.

Monsieur le Président insiste sur le souci de bien retenir le prestataire et explique qu'ils ont déjà fait plusieurs visites de terrains (Onzain, Vineuil) pour bien se rendre compte.

Monsieur MOYER explique ensuite le dispositif existant des aides pour amélioration de l'habitat. Il rappelle qu'il faut distinguer deux types d'aides.

La première est une aide spécifique aux propriétaires qui vivent dans des maisons insalubres pour lesquels il est possible de monter un dossier aux fins d'obtenir des aides financières. Une permanence a lieu à la Communauté de communes les mercredis matins.

La deuxième aide doit inciter les propriétaires bailleurs à améliorer l'habitat en vue d'une location.

Il faut aller vers les propriétaires pour les convaincre de faire des travaux.

Monsieur SASSIER ajoute qu'aujourd'hui le problème du logement existe notamment pour les jeunes, et que ce système passé avec les bailleurs privés est bon. Le système est moins compliqué aujourd'hui et pourrait aider à solutionner le problème du manque de logements sur le territoire.

Monsieur MOYER fait un point sur le SADI (projet de territoire) et remercie les communes de leur participation aux ateliers communaux.

Il est distribué aux communes la restitution de la société LCDA suite à ces ateliers, il est donc demandé aux communes de corriger les erreurs et d'apporter les rectificatifs nécessaires.

Monsieur le Président ajoute qu'il faut faire remonter l'information rapidement afin de pouvoir ensuite réunir le Comité de suivi.

Monsieur MOYER ajoute qu'un salon est organisé le 27 septembre par la ville de Montoire, avec les soutiens des Communautés de communes du Pays de Ronsard et des Coteaux de la Braye, sur les énergies renouvelables.

Monsieur le Président remercie Monsieur Guy MOYER et invite Monsieur Guillaume HENRION à prendre la parole.

Monsieur HENRION fait part de sa rencontre avec M. AUXENEL (Silo de Montoire) et de sa volonté d'organiser quelque chose de spécifique pour les 10 ans. Monsieur HENRION doit revoir M. AUXENEL dans ce cadre.

Monsieur HENRION explique qu'une réflexion a été engagée autour du manoir de la Possonnière dans la Route des Écrivains et du Bien-vivre. Cette réflexion doit se poursuivre dans les mois à venir.

Monsieur le Président remercie Monsieur Guillaume HENRION et invite Monsieur Gilbert MOYER à prendre la parole.

Monsieur MOYER explique que la Communauté de communes et la ville de Montoire ont rencontré la société CER qui vient de s'installer à Montoire. Elle s'installe dans l'atelier-relais de Montoire en vue ensuite d'une installation sur le territoire intercommunal. Il y a actuellement 7 employés et ils envisagent d'être 15.

Concernant la boulangerie de Houssay, Monsieur MOYER dit qu'il n'y a rien à signaler. Il a été attribué une subvention de 39 500 euros à la Laiterie de Montoire.

Monsieur MOYER explique que des visites d'entreprises sont programmées pour les mois à venir, et notamment Materlignes.

Monsieur le Président ajoute qu'il souhaite que la Communauté de communes entretienne des relations avec le tissu économique de Montoire et l'ensemble des entreprises, afin de connaître les besoins et les attentes. Ces visites se feront avec une fréquence de 2 visites par mois. Il souhaite aussi que dans chaque commune, il y ait des rencontres avec le monde économique local. Rencontrer les artisans par exemple. Il s'agit de présenter la Communauté de commune, les aides et les accompagnements qui peuvent être proposés aux entreprises et artisans.

Monsieur le Président précise que la Communauté de communes dispose d'un chargé de mission, et qu'il s'agit d'optimiser le développement économique et artisanal.

Monsieur MERCIER explique que lors du prochain Conseil du SMPV il va être discuté de l'embauche d'un chargé de mission économique dans le cadre de prospectives emplois avec un rôle de veille à l'échelle du vendômois. Chaque commune devra donner son avis du fait de sa participation financière au pays.

Monsieur le Président remercie **Monsieur Gilbert MOYER** et invite **Monsieur Benoît ROUSSEAU** à prendre la parole.

Monsieur ROUSSEAU indique que la Maison des jeunes pourrait faire de l'animation dans plusieurs villages de la Communauté de communes, et si possible dans les villages éloignés. Il sera fait une communication aux maires.

Monsieur ROUSSEAU fait part des demandes de subventions en cours. Il a été demandé un devis au Club de foot de Saint Martin. Il n'a pas de nouvelles du Tennis Montoirien.

Monsieur ROUSSEAU indique que lors d'un prochain conseil municipal de Montoire il sera mis à l'ordre du jour la mise à disposition des terrains dans le cadre du projet de la salle omnisports.

Monsieur le Président remercie **Monsieur Benoît ROUSSEAU**.

4) Décision budgétaire modificative

Nombre de présents : 36

Nombre de votants avec voie délibérative : 35

Nombre de votant avec voix consultative : 1 (avis favorable)

Nombre de voix pour :35

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de voix contre : 0

Monsieur le Président explique qu'il faut procéder à la régularisation de la décision modificative n°2 en ce qui concerne la section de fonctionnement en substituant en dépenses au compte 752 et le compte 673. Il s'agit d'une décision modificative relative au budget annexe développement économique pour corriger une erreur d'imputation.

Sur proposition de Monsieur le Président, après avoir débattu et délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité la décision modificative.

Le Conseil approuve la décision modificative ci dessous et autorise les mouvements de crédits sbséquents:

DECISION MODIFICATIVE N° 3/2008

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
90/752	revenus des immeubles	340	90/673	revenus des immeubles	340
340			340		
INVESTISSEMENT					

5) **Manoir de la Possonnière : demande de subvention pour l'amélioration de l'accueil du public**

Nombre de présents : 36

Nombre de votants avec voie délibérative : 35

Nombre de votant avec voix consultative : 1 (avis favorable)

Nombre de voix pour :33

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de voix contre : 2

Monsieur le Président rappelle que lors du vote du budget 2008, il avait été prévu des crédits à l'opération 32 (Possonnière) pour financer diverses améliorations de l'accueil du public au Manoir de la Possonnière (estrade, éclairage, matériel vidéo, meuble d'accueil etc..). Une subvention de 18 000 € de la Région Centre par l'intermédiaire du contrat de Pays avait été prévue mais il s'avère que celle-ci sera en fait plus importante avec un montant de 20 000 € représentant 60% du montant des dépenses éligibles. A cet effet, il convient de modifier la demande de subvention.

Par ailleurs, une partie des dépenses prévues est éligible à une subvention complémentaire de la DRAC à hauteur de 20%. Il s'agit de la restauration de la corniche haute tombée en 2007, et pour laquelle Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable.

Le montant total des dépenses éligibles liées à l'amélioration de l'accueil du public s'élèvera donc à 33 333,33 € HT avec 20 000 € de recettes émanant de la Région et un peu plus de 2 000 euros émanant de la DRAC (20% du montant de la restauration de la corniche, cette partie de l'opération étant donc subventionnée à 80%). La subvention du contrat de Pays serait perdue si les marchés relatifs à ce projet n'étaient pas attribués avant le 1^{er} novembre 2008.

Monsieur le Président ajoute que pour ne pas perdre la subvention il convient de solliciter la demande avant le 15 septembre.

Madame RICHARD demande s'il y a obligation de faire des travaux.

Monsieur le Président répond que parce que le manoir accueille du public ces travaux sont obligatoires.

Sur proposition de Monsieur le Président, avoir débattu et délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- adopte par 33 voix pour et deux abstentions le nouveau plan de financement de la demande de subvention,*
- autorise monsieur le Président à solliciter auprès des différents partenaires ces subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des demande de subvention.*

6) Aménagements d'une bibliothèque-médiathèque : modification de la demande de subvention

Nombre de présents : 36

Nombre de votants avec voie délibérative : 35

Nombre de votant avec voix consultative : 1 (avis favorable)

Nombre de voix pour :35

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de voix contre : 0

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du financement de l'opération d'aménagement d'une bibliothèque-médiathèque intercommunale, la DRAC souhaite disposer pour le 15 septembre prochain d'un plan de financement actualisé en fonction du partage entre «patrimoine» et aménagements liés à l'équipement à proprement parler. L'ancien plan de financement ne leur convenait pas parce que les participations de la DRAC peuvent être plus importantes que celles prévues. Le montant des travaux n'ayant pas été réactualisé depuis janvier 2008, et pour prendre en compte les différents aléas liés au projet, il est de l'intérêt du Pays de Ronsard d'augmenter sa base de dépenses éligibles afin de glaner un maximum de subventions et parvenir in fine à un projet réellement financé à 79,96% par les partenaires extérieurs. Ainsi, rendre utilisable les combles permet au Pays de Ronsard d'augmenter très sensiblement les subventions de la DRAC Livre et de la DRAC patrimoine sans occasionner un coût significatif au regard de l'opération dans sa globalité. Cette modification de financement ayant des conséquences sur le permis de construire, il conviendra d'approuver le nouveau projet de permis de construire.

Le nouveau plan de financement :

Recettes	Montants en euros de la participation:	A titre indicatif: % réels(mais arrondis) correspondants:	Dépenses en € HT	% équivalent
CG 41	167 170	8.75		
Région Centre SMPV	424 900	22.25		
DRAC livre	263 000	13.77		

DRAC patrimoine	100 000	5.23		
DDR	189 568	9.92		
Commune de Montoire	382 506	20.04		
CCPR	382 506	20.04	1 909 650	100%
Total	1 909 650	100 %	1 909 650	

Il est distribué aux conseillers un condensé du permis, **Monsieur HENRION** se chargeant d'expliquer et de commenter ce permis, détaillant page par page les plans.

Monsieur Maurice LOYEAU demande s'il est prévu pour les combles un plancher.

Monsieur le Président lui répond que le montage de la subvention prend en compte ce point. Il est convenu avec la DRAC de déposer le permis tel quel et qu'il sera ensuite procédé à une modification.

Monsieur LOYEAU mentionne les fouilles.

Monsieur le Président indique que ça a été pris en compte par l'architecte dans le Dossier de consultation des entreprises, et que des préconisations ont entraîné un diagnostic amiante, lot qui n'était pas prévu en 2007.

Monsieur HENRION détaille le plan de financement, les financeurs et les montants des participations.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions.

Monsieur VASSEUR demande s'il est possible de parler de la réalisation de la médiathèque.

Monsieur le Président répond que l'on peut en parler librement, que les dates et les délais seront données dès qu'il aura été fait une planification avec l'architecte.

Sur proposition de **Monsieur le Président**, après avoir débattu et délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- adopte à l'unanimité le nouveau plan de financement et le permis de construire qui prend en compte des changements notamment l'aménagement des combles,
- et autorise **Monsieur le Président** à déposer tous les dossiers de subventions afférents et à signer toutes les pièces nécessaires à ces démarches.

7) Marché de travaux pour la zone d'activité communautaire des Bois Blanche : prise d'acte de la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres et autorisation de signature.

Nombre de présents : 36

Nombre de votants avec voie délibérative : 35

Nombre de votant avec voix consultative : 1 (avis favorable)

Nombre de voix pour : 35

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de voix contre : 0

Monsieur le Président rappelle les faits :

Rappel: Par délibération du 25 juin 2008, le Conseil a notamment décidé :

- ◆ **D'approuver** le montant estimatif des marchés de travaux qui était évalué à 464 000 euros HT;
- ◆ **D'approuver** le dossier de consultation des entreprises (DCE) qui prévoyait l'appel d'offres ouvert comme mode de dévolution des marchés de travaux.

Le marché avait pour objet les travaux d'aménagement de la zone d'activité communautaire « Les Bois Blanche ». La durée des travaux d'aménagement de la zone est prévue pour 5 mois.

Les travaux font l'objet d'une tranche unique en 4 lots décomposés comme suit :

- 1) **Lot 1 : voirie,**
- 2) **Lot 2 : assainissement, tranchée, télécom, éclairage, AEP et électrification.**
- 3) **Lot 3 : tranchée technique.**
- 4) **Lot 4 : espaces verts.**

La procédure de la consultation est soumise aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics relatif à la procédure d'appel d'offres ouvert.

L'avis d'appel public à été envoyé à la publication chargée de l'insertion le 11 juillet et a été publié dans l'édition du 15 juillet de la Nouvelle République du Centre Ouest, journal habilité à publier des annonces légales.

La date de remise des offres était fixée au 04 août 2008 à 12 heures.

L'offre économiquement la plus avantageuse va être appréciée par la commission d'appel d'offres en fonction des critères suivants avec leur pondération:

- 1) *Le prix (coefficient 0,60)*
- 2) *Moyens techniques et humains que l'entreprise s'engage à affecter au chantier (note annexe à l'acte d'engagement) (coefficient 0,20)*
- 3) *Les dispositions prises en matières d'environnement que ce soit en terme de maîtrise de nuisance (affaiblissement du bruit, gestion des poussières) comme de gestion des matériaux : stockage, emballage, chantier propre (coefficient 0,20).*

La Commission d'appel s'est réunie le 25 août 2008 pour procéder à l'ouverture des plis et l'examen des candidatures.

Il a été décidé de demander au maître d'œuvre de procéder à une analyse technique des offres en vue de la préparation de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 28 août pour attribuer les marchés.

Monsieur le Président présente les entreprises retenues pour chaque lot :

1. LOT 1 : Voirie

Date d'attribution du marché :

Nom du titulaire : **SACER ATLANTIQUE**

Adresse : **BP 9, 72703 ALLONNES cedex**

Montant final du marché attribué : **214 905,70 € HT**

2. LOT 2 : Assainissement vanne et pluvial

Date d'attribution du marché :

Nom du titulaire : **SACER ATLANTIQUE**

Adresse : **BP 9, 72703 ALLONNES cedex**
Montant du marché : **68 817,43 € HT**

3. LOT 3 : Tranchée technique – Telecoms – Éclairage public – Alimentation eau potable – Électrification (BT)

Date d'attribution du marché :

Nom du titulaire : **INEO SUEZ**

Adresse : **Agence de Blois, 24 rue du Point du Jour, 41350 SAINT GERVAIS LA FORÊT**

Montant du marché : **63 406,10 € HT**

4. LOT 4 : Espaces verts

Date d'attribution du marché :

Nom du titulaire : **SARL MONROSEAU**

Adresse : **ZA de l'Artouillat, 1 rue des Sablons, 41120 CHAILLES**

Montant du marché : **11 780,20 € HT**

Madame BEAU-JALLET demande si une délibération a été prise sur les prix.

Monsieur le Président explique que le prix avait précédemment été fixé à 10 euros; Le prix définitif sera déterminé par la Communauté de communes compte-tenu du coût résiduel.

Sur proposition de Monsieur le Président, après avoir débattu et délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **prend acte de la décision de la Commission d'appel d'offres attribuant les marchés (lots 1-2-3-4) aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères pondérés :**

LOT 1 : Voirie

Date d'attribution du marché :

Nom du titulaire : **SACER ATLANTIQUE**

Adresse : **BP 9, 72703 ALLONNES cedex**

Montant final du marché attribué : **214 905,70 € HT**

LOT 2 : Assainissement vanne et pluvial

Date d'attribution du marché :

Nom du titulaire : **SACER ATLANTIQUE**

Adresse : **BP 9, 72703 ALLONNES cedex**

Montant du marché : **68 817,43 € HT**

LOT 3 : Tranchée technique – Telecoms – Éclairage public – Alimentation eau potable – Électrification (BT)

Date d'attribution du marché :

Nom du titulaire : **INEO SUEZ**

Adresse : **Agence de Blois, 24 rue du Point du Jour, 41350 SAINT GERVAIS LA FORÊT**

Montant du marché : **63 406,10 € HT**

LOT 4 : Espaces verts

Date d'attribution du marché :

Nom du titulaire : **SARL MONROSEAU**

Adresse : **ZA de l'Artouillat, 1 rue des Sablons, 41120 CHAILLES**

Montant du marché : **11 780,20 € HT**

- **autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces de marchés pour les différents lots.**

8) Création du poste d'attaché

Nombre de présents : 36

Nombre de votants avec voie délibérative : 35

Nombre de votant avec voix consultative : 1 (avis favorable)

Nombre de voix pour : 35

Nombre d'abstentions : 0
Nombre de voix contre : 0

Monsieur Alexandre CAPRON-DUBOIS, Attaché territorial à la Communauté de communes depuis le 15 septembre 2004, a sollicité une mise en disponibilité afin de suivre sa conjointe. Le poste n'est, pour l'instant, pas vacant (les congés devant être soldés) ce qui empêche de pourvoir au recrutement immédiat d'un ou d'une remplaçante.

Un appel à candidatures a été lancé fin juillet dans la Gazette des communes et mi août sur le site du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale). Les candidatures et les CV devaient être envoyés avant le 1^{er} septembre 2008.

Une douzaine de candidatures ont été reçues, elles ont toutes été étudiées avec attention.

Monsieur le Président était assisté de Monsieur Guy MOYER et de Madame Monique RICHARD lors des entretiens avec les candidats sélectionnés. Sur les 12 candidatures reçues 3 ont été retenues. Sur les 3 candidates retenues, 1 des candidates avait le concours d'attaché mais pour des raisons d'éloignement géographique elle ne s'est pas présentée à l'entretien qui s'est tenu le vendredi 29 août 2008.

La candidate retenue a à peu près le même cursus. Elle n'a pas le concours d'attaché, cependant elle souhaite passer le concours de rédacteur ainsi que celui d'attaché une fois embauchée.

Monsieur BERNELAS demande ce que cela aurait fait si le candidat avait eu le concours d'attaché.

Monsieur le Président explique qu'il aurait quand même été fait un contrat de travail pour besoin occasionnel pour cette période. Il rappelle que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale autorise les collectivités à recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois et à conclure pour une durée maximale de trois mois, renouvelable en une seule fois à titre exceptionnel, des contrats pour faire face à un besoin occasionnel. Considérant le surcroît de travail occasionné par la mise en disponibilité de l'agent qui assurait la direction des services, Monsieur le Président propose de créer un poste d'Attaché pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} du 15 septembre 2008 au 15 décembre 2008; renouvelable une fois.

Sur proposition de Monsieur le Président, après avoir débattu et délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'Attaché pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} du 15 septembre 2008 au 15 décembre 2008; renouvelable une fois,
- d'autoriser Monsieur le Président à recruter cet agent,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de travail à durée déterminée au nom de la Communauté de communes; l'intéressé sera rémunéré selon le traitement indiciaire de son grade au 1^{er} échelon de l'échelle.

9) Communication des décisions prises par le Bureau et le Président au titre des délégations de compétences

Nombre de présents : 36
Nombre de votants avec voie délibérative : 35
Nombre de votant avec voix consultative : 1 (avis favorable)
Nombre de voix pour : 35
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de voix contre : 0

Monsieur le Président explique que le Bureau s'est réuni le 21 juillet au siège de la communauté de communes et a été amené à prendre les décisions suivantes au titre des délégations de compétences consenties par l'organe délibérant :

Décision n° 01.07.2008: dans le cadre de la régie du Manoir de la Possonnière qui comprend la vente de divers articles le Bureau a décidé de fixer le prix de vente de plusieurs livres conformément au prix public:

- 9) « Paysages Vendômois », 2008, Editions du Cherche Lune, au prix public de 35 €TTC.
- 10) Ronsard, « les Quatre saisons », de Gilbert Gadoffre, collection Poésie, Gallimard au prix public de 8.40€TTC.
- 11) Ronsard, Les Amours, choix Joukovsky, collection Poésie, Gallimard, au prix public de 8.40 €TTC.
- 12) Ronsard, Gadoffre, Editions du Seuil, au prix public de 8.50€TTC.
- 13) Ronsard, Simonin, Editions Fayard, au prix public de 29 €TTC

Décision n°02.07.2008: dans le cadre de l'OPAH du Pays de Ronsard, le Bureau a attribué une aide à la réhabilitation de deux logements conventionnés à Montoire-sur-le-Loir. Au titre de la convention d'OPAH, le Bureau a accordé une subvention d'un montant de 3979 € représentant 5% du montant HT des travaux comme il est prévu dans la convention en ce qui concerne la seule participation de la Communauté.

Décision n°03.07.2008: dans le cadre de l'OPAH du Pays de Ronsard, le Bureau a attribué une aide à la réhabilitation d'un logement conventionné à Saint Rimay. Au titre de la convention d'OPAH, le Bureau a accordé une subvention d'un montant de 1497.30 € représentant 5% du montant HT des travaux comme il est prévu dans la convention en ce qui concerne la seule participation de la Communauté

Au titre des délégations de compétences, le Président a pris les décisions suivantes :

- le Président a accordé une indemnité d'un montant de 253,34 euros à un usager de la route victime de l'apparition d'un trou sur une voie communautaire(accident matériel et non corporel).
- Dans l'attente des travaux d'aménagement, le Président a conclu un bail précaire pour l'entretien des terrains situés à l'emplacement de la future Zone Artisanale « Les Devants », s'achevant le 31 décembre 2008.

Sur proposition de Monsieur le Président, après avoir débattu et délibéré, le Conseil prend acte à l'unanimité de la communication des décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre des délégations de compétences de l'organe délibérant.

9) Informations et questions divers.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la création d'un agenda, il est demandé aux communes de présenter une photo et un texte. Il s'agit de présenter l'ensemble des communes.

Monsieur le Président demande aux délégués s'ils ont des questions ou informations à faire passer.

Monsieur le Président remercie tous les conseillers de leur présence et particulièrement la commune et le maire de Montrouveau pour leur accueil chaleureux.

Monsieur Roger FOUCHER invite les délégués à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

